



**Interpeace**

ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

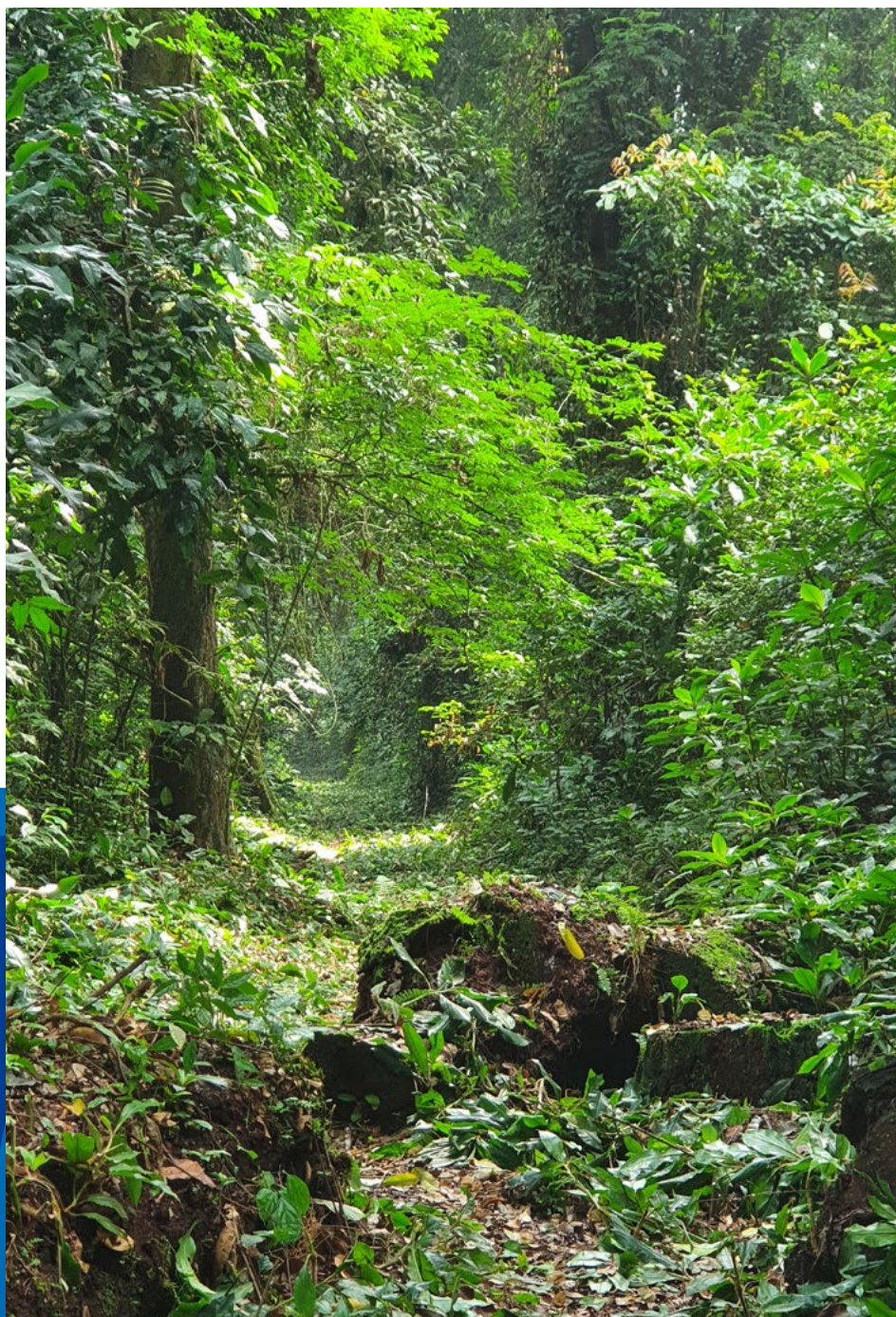


**indigo CÔTE D'IVOIRE**  
Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

# **Charte des Bonnes Pratiques pour une mise en œuvre apaisée et effective du processus de Préservation des Parcs, Réserves et Forêts Classées**



Financé par l'Union européenne



# Charte des Bonnes Pratiques pour une mise en œuvre apaisée et effective du processus de Préservation des Parcs, Réserves et Forêts Classées

Cette charte des bonnes pratiques a été **élaborée dans le cadre du projet PAGEFOR** (Participation à la Gestion du Foncier Rural), mis en œuvre par Indigo Côte d'Ivoire et Interpeace avec le soutien de l'Union Européenne. L'objectif du projet PAGEFOR était de contribuer à **l'inclusivité, la durabilité et la bonne gouvernance des processus de Préservation des Parcs Nationaux et Forêts Classées et de Délimitation des Territoires Villageois (DTV)**, en améliorant la compréhension et la gestion collaborative des tensions y étant liées à l'Ouest et au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Pour le volet lié au processus de préservation, l'équipe a mené une **Recherche Action Participative (RAP)** dans quatre villages du Guémon et du Cavally sujets à tension pour générer une compréhension partagée des dynamiques sous-tendant les conflits liés au processus de Préservation. Sur la base de cette analyse, des **cadres de collaboration** ont été créés pour permettre aux leaders communautaires, aux agents de l'OIPR ou de la SODEFOR et aux Sous-préfets de dialoguer, d'exprimer leurs préoccupations et de trouver ensemble des pistes de solution aux défis conjointement identifiés tout au long du processus.

Cette charte des bonnes pratiques, qui s'appuie sur les résultats de la recherche et les leçons apprises des cadres de collaboration, **visent à faciliter la mise en œuvre de processus de préservation apaisés et cohésifs par les agents de l'OIPR et de la SODEFOR sur le terrain, les autorités administratives et les Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées.**

## Bonne Pratique 1 :

Etablir un cadre de collaboration régulier entre agents de l'OIPR/SODEFOR, populations et Sous-préfets afin d'établir la confiance et le dialogue, et améliorer la perception des agents et de leur rôle.

Dans certains villages riverains des parcs, réserves et forêts classées, les agents de l'OIPR ou de la SODEFOR sont souvent perçus comme des agents de répression envoyés par l'Etat pour sanctionner les populations riveraines. Leur rôle dans la préservation est mal compris et perçu des populations. De même, ces représentants de l'Etat perçoivent les communautés comme un danger pour l'environnement qu'ils s'évertuent à protéger. Dans des territoires où cohabitent les populations autochtones, allochtones et allogènes, des agents peuvent également être soupçonnés de favoriser certains groupes au détriment d'autres, ce qui engendre des tensions intercommunautaires. Ces défis et la défiance qui en naît sont par ailleurs alimentés par un manque d'interactions régulières, en dehors des verbalisations, entre populations et agents. Pour apaiser les tensions et rétablir la confiance entre populations et agents techniques, il est nécessaire de travailler à changer les perceptions des communautés vis-à-vis de l'Etat et de ses représentants et vice-versa.

Il est ainsi recommandé :

- **Aux chefs de secteurs responsables d'un parc, d'une réserve ou d'une forêt classée et aux agents** : En amont du lancement d'une nouvelle étape du processus de préservation, **se présenter (éventuellement accompagnés du Sous-préfet) aux chefs et représentants de la société civile** (comités de paix, ONGs locales, etc.) des villages riverains, pour discuter des objectifs du processus et de ses implications sur les dynamiques sociales, économiques et culturelles des communautés ciblées.



→ **Aux chefs de secteurs autorités administratives et OSC** : Dans les communautés riveraines des parcs et forêts, **proposer un cadre de collaboration régulier** avec la chefferie, les leaders communautaires et le Sous-préfet afin d'écouter les préoccupations des populations, rectifier les mauvaises perceptions, résoudre les conflits opposants agents et populations et ouvrir la voie à de meilleures activités de sensibilisation et de coopération entre agents et populations. Il sera important d'inclure dans ces cadres les personnes favorables au processus de préservation, mais également celles qui y sont réfractaires pour permettre un dialogue autour de leurs revendications et éviter les blocages externes du processus. Dans le cas où il y aurait trop de tensions et réticences de la part de la population, il est recommandé d'utiliser un acteur neutre pour la mise en place et la facilitation du cadre d'échange.

→ **Aux agents techniques** : **Faire des visites régulières dans les villages riverains** des parcs et forêts pour apprendre à connaître et renforcer la confiance avec les populations.

## Bonne Pratique 2 :

Adapter les approches et outils de sensibilisation communautaire sur les objectifs et le cadre politico-légal de la préservation, pour rendre les actions de sensibilisation plus fréquentes, inclusives, participatives et adaptées aux intérêts et pratiques des populations.

**M**algré des efforts importants de sensibilisation, des enquêtes montrent des compréhensions diversifiées des objectifs, du cadre législatif, institutionnel et opérationnel relatif à la préservation au sein des populations ciblées par cette politique. Ces compréhensions diversifiées expliquent en partie les infractions commises par la population et les frustrations ressenties lors de la verbalisation par les agents des parcs, réserves et forêts classées. Par ailleurs, l'intérêt de la préservation et de ses programmes n'est parfois pas bien compris des populations qui s'y opposent, réduisant à néant les efforts des agents et détériorant leurs relations avec les communautés.

Il est ainsi recommandé aux **agents de l'OIPR et de la SODEFOR et aux OSC** de:

- **Vulgariser** les objectifs et le cadre politique, légal et opérationnel de la préservation **à travers des modules et manuels de sensibilisation** adaptés aux réalités des publics ciblés et accessibles aux personnes ne parlant pas le français ou étant analphabètes.
- **Adapter les modules de sensibilisation pour les axer sur un dialogue participatif** autour des objectifs, du cadre juridique institutionnel et opérationnel, et des implications de la politique de préservation pour les communautés ciblées par ses effets. Le dialogue permettra de générer une compréhension commune des règles et enjeux de la préservation par l'ensemble de parties prenantes, fera ressortir leurs éventuelles préoccupations, et favorisera leur engagement pour la suite du processus. Tous les groupes touchés par les effets de la préservation devront pour cela



être inclus dans les séances (notables, chefferie, femmes, jeunes, autochtones, non-autochtones, cadres, groupes socio-professionnels spécifiques, Sous-préfets) avec, dans certains cas, l'organisation de sessions avec des sous-groupes spécifiques pour leur permettre de s'exprimer plus librement (par exemple : pour les femmes, les jeunes, les populations non-autochtones, etc.). Les séances de sensibilisations devront être précédées d'un état des lieux, du niveau de connaissance et de compréhension des populations du cadre, effectué de manière participative et inclusive, en vue d'identifier les dispositions sources de conflits.

- **Augmenter la fréquence des sessions de sensibilisation** pour instaurer un dialogue continu autour des enjeux du processus et permettre le suivi des questions, revendications et suggestions partagées par les participants.
- **Faciliter l'organisation de visites d'observation** dans des villages riverains de parcs, réserves ou forêts classées où le processus de préservation est plus abouti et où les populations ont trouvé des solutions aux défis posés par sa mise en œuvre, afin de favoriser les partages et transferts d'expérience entre communautés et montrer des modèles de réussite dont les villages nouvellement ciblés puissent s'inspirer.

## Bonne Pratique 3 :

Faciliter la recherche conjointe de solutions aux défis posés par le processus de préservation, et la mise en œuvre d'actions concertées par les agents techniques, les autorités et les populations pour préserver ensemble les parcs, réserves et forêts classées.

Les agents de la SODEFOR et de l'OIPR ont pleinement conscience qu'ils ne peuvent agir seuls pour préserver les parcs, réserves et forêts classées. Ils ont besoin de l'appui des populations riveraines, qui sont les premières bénéficiaires des effets de la préservation. Les agents et les populations doivent donc concevoir et appliquer ensemble des actions de collaboration pour mettre en œuvre la politique de préservation.

Il est ainsi recommandé aux **agents de l'OIPR et de la SODEFOR, aux autorités administratives et OSC** de:

- Faciliter le **développement et le suivi de plans d'actions communautaires**, qui identifient les défis posés par la mise en œuvre des processus de préservation dans les villages riverains des parcs, réserves et forêts classées, les solutions conjointement identifiées pour y répondre, et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Le développement et le suivi de ces plans d'action pourront se faire au sein des **cadres d'échange et de collaboration**, pour permettre une bonne inclusion et participation de tous les groupes concernés par la préservation (chefs, autorités, femmes, jeunes, populations non-autochtones, cadres, etc.)





→ Des **exemples d'actions conjointes** pour répondre aux défis économiques et sociaux posés par le processus de préservation incluent, selon les contextes : de s'appuyer sur des relais communautaires pour sensibiliser leurs pairs aux règles et enjeux de la préservation ; de fournir des plants aux cultivateurs pour qu'ils prennent en charge le reboisement (dans le cadre des forêts classées) ; d'employer des habitants riverains des parcs et réserves pour des opérations de surveillance et d'entretien ; ou encore, à plus long terme, d'employer les habitants au développement de l'éco-tourisme des parcs, réserves et forêts classées.





Indigo CÔTE D'IVOIRE

Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

**Indigo Côte d'Ivoire** (Initiative de Dialogue et de Recherche-Action pour la Paix) est une **organisation non gouvernementale** de droit ivoirien engagée dans le **renforcement de la cohésion sociale** et la promotion du développement par l'enracinement **du dialogue informé et inclusif orienté vers le changement**. Depuis près de 8 ans, Indigo Côte d'Ivoire met en œuvre des processus de recherche-action participative dans différentes régions de la Côte d'Ivoire. Indigo Côte d'Ivoire compte à son actif près d'une vingtaine de projets implémentés ou en cours. Ses principaux axes d'expertises sont l'appui à la réinsertion des populations vulnérables ou à risques, le dialogue communautaire pour la paix et la recherche participative thématique.



**Interpeace**

ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

**Interpeace** est une **organisation internationale de consolidation de la paix** qui œuvre depuis plus de 25 ans sur différents continents et notamment dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Interpeace vise à **renforcer les capacités locales des populations, à dépasser leurs divisions et à régler les conflits de manière non-violente**. En Côte d'Ivoire depuis 2012, Interpeace travaille avec son partenaire local Indigo-Côte d'Ivoire notamment à Abidjan, dans l'Ouest et le Nord-Ouest du pays sur différentes thématiques comme la violence politique, le foncier rural ou le rôle des jeunes dans la paix et la sécurité, et met l'accent sur les facteurs de résilience à la violence. Notre stratégie met l'accent sur **l'appropriation et le savoir-faire locaux**, c'est pourquoi notre objectif est d'inclure au mieux tous les groupes affectés et d'intégrer les acteurs des différentes sphères de la société : des autorités nationales à la société civile, en passant par les communautés.





**Interpeace**

ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

### **Interpeace Bureau Abidjan**

Cité Les Lauriers 5 - Villa n.43  
Carrefour Duncan, Route du Zoo  
Deux Plateaux, Cocody  
06 BP 2100  
Abidjan 06, Côte d'Ivoire  
(+225) 27 22 42 33 41  
[www.interpeace.org](http://www.interpeace.org)



**indigo CÔTE D'IVOIRE**  
Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

### **Indigo Côte d'Ivoire**

Cocody 2 Plateaux les Perles  
Cité les Versants 2, rue du Lac  
Villa N°283  
22 BP 288 Abidjan 22  
27 22 42 96 72  
[www.indigoci.org](http://www.indigoci.org)